

BREVE

Strasbourg, le 3 février 2023

Préavis de grève : fermeture des cantines scolaires le mardi 7 février 2023 à Strasbourg

En raison d'un mouvement de grève interprofessionnelle et intersyndicale, impactant les personnels d'encadrement municipaux, prévu le mardi 7 février 2023, toutes les cantines des écoles de la Ville de Strasbourg seront fermées.

Aucune démarche n'est à effectuer par les parents pour l'annulation des réservations. Les repas ne seront pas facturés.

Les accueils périscolaires maternels du matin et du soir et les ateliers éducatifs seront assurés dans la mesure du possible. Une affiche précisant ces modalités sera apposée à l'entrée de chaque école.

Par ailleurs, la Ville de Strasbourg organisera un Service Minimum d'Accueil (SMA) dès lors qu'au moins 25% des enseignants de l'école sont grévistes.

Les enfants concernés pourront être accueillis de **8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30** sur l'école désignée dans l'une des six écoles désignées sur le territoire strasbourgeois.

Aucun accueil n'étant prévu entre 12h00 et 14h00, les enfants devront impérativement être recherchés par un parent ou un représentant désigné sur le formulaire d'inscription au plus tard à midi et/ou 16h30.

Les démarches à entreprendre pour les parents :

- 1- Vérifiez auprès de la Direction de l'école fréquentée si l'enfant est concerné par le SMA: son enseignant est gréviste et au moins 25% d'enseignants sont grévistes dans l'école ;
- 2- Déposez l'enfant le matin même à l'école du territoire désignée pour organiser le SMA, à partir de 8h30, pour inscrire et déposer les enfants. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur place.